



Résidence Madeleine Verdier

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 6 mai 2025 – 11h00

Le 6 mai 2025, les membres du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence Madeleine Verdier de Montrouge, se sont réunis.

Etaient présent(e)s :

Madame ANGER-REY Camille, directrice,
Madame SOITEUR Marie, directrice adjointe
Docteur LABRIET Stéphanie, médecin coordonnateur
Monsieur ATMAN Roger, président du CVS et représentant des résidents
Madame TOGNY Madeleine, représentante des résidents
Monsieur LANGRAND Claude, représentant des résidents
Madame DALBERA Lucette, représentante des familles / proches aidants
Monsieur LEVY Daniel, représentant des familles / proches aidants
Monsieur VAUCORET Gérard, personne qualifiée membre du CA
Madame PAOLI Sabrina, psychologue
Madame BARCLAY Patricia, IDEC
Monsieur CALPAS Nicolas, représentant du personnel

Excusé(e)s :

Madame FAVRA Claude, 1^{er} maire-adjointe
Madame LOISEL Carole, cadre de santé
Monsieur PILLIAS Michel, représentant des résidents
Madame LEMERCIER Martine, représentante des résidents
Monsieur DEPAUW Jacques, représentant des résidents
Madame BOUCHAME Fatima, animatrice
Monsieur DELVA Guy, psychologue
Madame LANGUEUR Josiane, représentante du personnel
Madame DIGBEU Chantal, représentante du personnel
Madame VASSEUR France, représentante des représentants légaux
Madame BRU DEPAUW Claire, représentante des familles / proches aidants

L'ordre du jour est le suivant :

- Validation du compte rendu du CVS du 14 février 2025
- Etat réalisé des dépenses et des recettes et compte de gestion 2024



- Rapport d'activité 2024
- Procédure de gestion de crise
- Questions des représentants

La Directrice, Mme Anger-Rey, ouvre la séance à 11h00.

Mme Anger-Rey présente le Docteur Stéphanie LABRIET, médecin coordonnateur qui a pris ses fonctions le 5 mai 2025.

► **Compte rendu de la séance du 14 février 2025** : le compte rendu de la séance du 14 février 2025 est soumis à l'approbation des membres du CVS : approuvé à l'unanimité. Il sera envoyé aux proches des résidents pour information.

► **Etat réalisé des dépenses et des recettes et compte de gestion 2024.** :

L'état réalisé des recettes et des dépenses est un document budgétaire qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année 2024.

Un excédent de 54 431,28 € est constaté sur l'année 2024. Cet excédent est lié à l'octroi de subventions exceptionnelles de l'ARS (268 000 €) et du Conseil Départemental (121 000 €).

Mme Anger-Rey explique également qu'il y a des provisions. Par exemple, l'établissement fait des provisions pour les jours de congés déposés sur les comptes épargne temps.

Mme Dalbera intervient et demande pourquoi il faut faire des réserves pour les jours de congés.

Mme Anger-Rey explique que les agents doivent prendre obligatoirement un certain nombre de jours de congés par an. Les autres jours non pris peuvent être déposés sur le CET. Cela peut permettre, par exemple, de partir plus tôt à la retraite.

Entre 2021 et 2024, le coût moyen journalier a augmenté de 22%. Cette augmentation est due au contexte inflationniste qui perdure depuis quelques années.

Les dépenses de personnel ont beaucoup augmenté en raison de revalorisations salariales. Les dépenses d'énergie ont diminué entre 2023 et 2024. Le coût des denrées alimentaires a augmenté de 31% entre 2021 et 2024.

M. Lévy demande s'il y a un suivi de l'état de nutrition des résidents. Mme Anger-Rey répond que les poids et l'albumine des résidents font l'objet d'un suivi régulier. Elle ajoute que pour favoriser la prise alimentaire, un plat de substitution est proposé aux résidents à chaque repas. L'établissement suit les recommandations concernant les composantes des repas et le grammage des aliments. Certains résidents prennent des compléments alimentaires oraux (sur prescription



médicale). Le Docteur Labriet ajoute que certaines pathologies engendrent une dénutrition même avec la prise de produits adaptés, comme les compléments alimentaires.

Les résidents signalent qu'il n'y a plus de jus de fruit pour les repas et les goûters. Mme Anger-Rey indique que la décision de proposer du jus de fruit uniquement au petit déjeuner a été prise car il n'est pas recommandé de boire plus d'un verre de jus de fruit concentré par jour. Elle a fait une erreur de ne pas communiquer aux résidents et cela va être rectifié. Le jus de fruit sera toujours proposé au petit-déjeuner. Les autres boissons : thé, café, sirop, eau pétillante seront distribuées comme d'habitude au goûter.

M. Langrand indique qu'un soir, il a souhaité assister au spectacle de la chorale vers 19h30. Il a attendu de 20h à 21h45 pour avoir de l'aide au coucher. Mme Anger-Rey indique que cela est totalement anormal et qu'elle en parlera aux responsables des soins.

Rapport d'activité 2024 :

L'enquête de satisfaction 2024 montre que 83% des résidents et leur entourage sont satisfaits de la prise en charge et des prestations proposées. L'enquête de satisfaction 2025 va débuter ce jour.

Les travaux ont débuté en février 2024 et entraînent une gêne très importante pour les résidents. Plusieurs résidents restent dans les étages et ne descendent plus au RDC, à cause du bruit.

Le taux d'occupation est de 96.3% en tenant compte du nombre de lits ouverts (18 lits sont fermés).

Procédures de gestion de crise :

Le Plan Bleu de l'établissement est le document qui recense tous les risques que peut connaître l'établissement : épidémies, incendie, coupure d'eau et d'électricité etc.

Ce document est remis à jour tous les ans, il est composé de 5 grandes parties.

1. Eléments généraux

- Déclenchement du plan bleu par la directrice ou le préfet/ premier ministre en cas d'incident externe
- Annuaire de la cellule de crise
- Identification des risques auxquels l'établissement est confronté

2. Plan de continuité de l'activité

- Assurer la continuité de prise en charge des résidents dans un contexte d'absentéisme important (au-delà de 20 %)
- Répartition des tâches liées à la prise en charge des résidents et identification des personnels concernés

3. Plan canicule

- Détermination des tâches pendant les périodes de forte chaleur
- Protocoles (gestion de la chaleur, hydratation)



- Notes d'information

4. Procédures de gestion de crise

5. Document d'Analyse des Risques liés à la Défaillance en Energie

Objectif : définir les modalités prises pour faire face aux risques liés à la défaillance de l'électricité

Après, validation du médecin coordonnateur et de la directrice, le Plan Bleu est envoyé à l'ARS et diffusé au personnel.

La réglementation impose également à l'établissement de faire un stock de sécurité de 3 jours, pour assurer les repas et en cas de crise ou de dysfonctionnement important.

Questions des résidents :

Les résidents demandent s'il est possible de remettre des voilages ou des stores dans la salle du restaurant. Ils sont gênés par la luminosité quand ils regardent un film.

Ils demandent également que des patins soient mis sous les pieds des chaises. Mme Anger-Rey se rappelle que ce point a été évoqué lors du dernier CVS et va en parler au responsable technique.

M. Langrand demande si la cuisine est au courant du nombre de résidents qui mangent au restaurant. Souvent il y a un manque de potage et de produits laitiers, surtout le soir. Les fruits sont trop durs, surtout les poires. Ces informations seront transmises au responsable de la cuisine.

Beaucoup de résidents restent à l'étage la journée, à cause du bruit. Depuis les travaux, il n'y a qu'un seul sanitaire utilisable au RDC. Certains résidents préfèrent ne plus descendre : en cas de besoin, il est plus pratique pour eux de rester à l'étage. Mme Anger-Rey a conscience de la gêne engendrée par les travaux. Elle précise que la phase actuelle est la plus contraignante pour les résidents.

Les résidents demandent ou en est, l'installation de leur poste informatique. Mme Anger-Rey répond qu'il n'y a pas de place au RDC actuellement en raison des travaux.

Les résidents s'inquiètent également de la disparition du salon de coiffure. Mme Anger-Rey précise que le salon sera à proximité des actuelles machines à café.

Fin de séance à 12H15

Le Président de la séance

Monsieur ATMAN